

Image not found or type unknown



Versement de rente viagère interrompue

Par **ferrari dominique**, le **29/05/2009** à **07:02**

Bonjour, puis-je vraiment perdre ma maison achetée en viager, pour non paiement de traite, (suite à une perte d'emploi) alors que je viens de verser une partie du retard et me propose de verser l'intégralité des sommes dues ? Cela fait 20 ans que je suis dans cette maison, et durant ce passage à vide de 2 ans, j'ai maintenant un emploi fixe, et que je sors enfin du tunnel ?